

DELIBERATION n°2026/095

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°204

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE SENIORS

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002, Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 204

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE SENIORS

RAPPORTEUR : MARLENE MATHIOT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le règlement intérieur ci-annexé,

Considérant que le pôle seniors, la Gloriette, a été rénovée au cours de l'été 2025 et inauguré le 27 août 2025, et que le service propose des activités de loisirs et des événements à destination des personnes de plus de 60 ans, des sorties et événements des plus de 65 ans, et informe et oriente les seniors sur les démarches et services qui peuvent leur venir en aide,

Considérant qu'il s'agit à présent d'approuver le règlement intérieur afin d'encadrer les règles du fonctionnement du service et des inscriptions. Ce document a pour objectif de définir les droits et obligations des usagers, les conditions d'accès aux services proposés, les règles de vie collective ainsi que les modalités d'organisation des activités et prestations mises en œuvre par le pôle seniors,

Considérant qu'il définit les conditions d'accès et d'inscription à l'équipement, il fixe les responsabilités des usagers vis à vis des locaux, des matériels et des ressources mis à leur disposition,

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur du pôle seniors tel que présenté et annexé à la présente délibération.

ADOpte À l'Unanimité (37 voix pour – 2 abstentions : Philippe CERISIER, Cécile RILHAC).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

<p>Sarah NEROZZI-BANFI Adjointe au Maire, Secrétaire de séance</p> 	<p>Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise</p>  
--	--

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q204DB2026-095-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026



Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q204DB2026-095-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026